

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2022
Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants

| | |
|---|--|
| <p><u>Étaient présents</u></p> <p>Louis- Philippe Kouomegne Kouokam Sonia Dandurand Isabelle Lefebvre Annie Robidoux Diane Pélquin Ingrid Delisle-Girard Chantal Millier Isabelle Monarque</p> <p><u>Étaient absents</u></p> <p>Myriam Lapointe Annabelle Lessard Laurie Pagé Jacinthe Cyr</p> <p><u>Public</u></p> <p><u>Prochaine rencontre</u></p> <p>14 juin 2022</p> | <p>Avis de convocation</p> <p>Séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le mercredi 25 mai 2022 à 18h45 au salon du personnel de l'école</p> <p>Projet d'ordre du jour</p> <p>1. Ouverture de la séance</p> <p> 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>2. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 26 avril 2022 2.1 Suivi au procès-verbal</p> <p>3. Parole au public</p> <p>4. Adoption – approbation</p> <p> 4.1 Listes des fournitures scolaires et manuels 22-23 (approbation) 4.2 Frais chargés aux parents 22-23 (approbation) 4.3 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (approbation)</p> <p>5. Dossiers courants</p> <p> 5.1 Assemblée annuelle de parents 5.2 Agrandissement suivi</p> <p>6. Parole au président ou à la présidente</p> <p>7. Parole à la représentante au comité de parents</p> <p>8. Parole aux enseignants</p> <p>9. Parole à la technicienne au service de garde</p> <p>10. Parole à la direction</p> <p>11. Levée de l'assemblée</p> <p>Isabelle Monarque Directrice</p> <p>Louis- Philippe Kouomegne Kouokam Président conseil d'établissement par intérim</p> |
|---|--|

| Ordre du jour | Résolutions | Propositions / informations / commentaires |
|----------------------|----------------------------|--|
| 1. | | <p>Ouverture de la séance</p> <p>La séance débute à 18:50.</p> |
| 1.1 | | <p>Constatation du quorum et ouverture de la séance:</p> <p>Quorum confirmé.</p> |
| 1.2 | | <p>Nomination d'un(e) secrétaire</p> <p>Mme Ingrid Delisle-Girard se propose.</p> |
| 1.3 | 152-CÉ 21-22-30 | <p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Annie Robidoux et Madame Sonia Dandurand adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 26 mai 2022.</p> |
| 2. | 152-CÉ 21-22-31 | <p>Adoption du procès-verbal du 26 avril 2022</p> <p>Le procès-verbal a été adopté par courriel par tous, à la suite de la rencontre virtuelle, et a été déposé sur le site de l'école.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Chantal Millier et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2022.</p> |
| 2.1 | | <p>Suivi au procès-verbal</p> <p>Aucun suivi.</p> |

| Ordre du jour | Résolutions | Propositions / informations / commentaires |
|---------------------|----------------------------|---|
| 3. | | Parole au public – Aucun point, il n'y a pas de public. |
| 4. | | Adoption – Approbation |
| 4.1 | 152-CÉ 21-22-32 | <p>Listes des fournitures scolaires et manuels 22-23 (approbation)</p> <p>Mme Monarque présente les listes du matériel d'usage personnel pour 2022-2023 qui comprennent aussi les cahiers d'exercices que les parents devront se procurer en librairie pour la prochaine année scolaire. La direction présente aussi les frais de reprographie proposés par les enseignants.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Isabelle Lefebvre et Madame Annie Robidoux et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver les listes du matériel d'usage personnel et des cahiers d'exercices ainsi que les listes des frais de reprographie présentées par Madame Monarque pour l'année scolaire 2022-2023.</p> |
| 4.2 | 152-CÉ 21-22-33 | <p>Frais chargés aux parents 22-23 (approbation)</p> <p>L'an dernier, le CÉ avait approuvé un montant maximal de 75\$, avec la possibilité d'augmenter à 80\$, les frais chargés aux parents pour le matériel scolaire des élèves (cahiers d'exercices, reprographie, etc.) ainsi qu'un montant maximal de 40\$ pour les activités. Pour l'année scolaire 2022-2023, le montant maximal pour les frais chargés aux parents est fixé à 90\$ pour l'Année scolaire 2022-2023 ainsi qu'un montant maximal de 40\$ pour les activités. Le montant de 90 \$ comprend le fait que les parents doivent aller acheter les cahiers d'exercices en librairie.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Monsieur Louis- Philippe Kouomegne Kouokam adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver les mêmes montants pour les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2022-2023</p> <p>Et DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.</p> |

| Ordre du jour | Résolutions | Propositions / informations / commentaires |
|---------------------|----------------------------|---|
| 4.3 | 152-CÉ 21-22-34 | <p>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (approbation)</p> <p>La direction présente les modifications apportées au plan de lutte ainsi que l'analyse des situations d'intimidation et de violence pour l'année scolaire 2021-2022.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Isabelle Lefebvre et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'adopter le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence pour l'année scolaire 2022-2023.</p> |
| 5. | | DOSSIERS COURANTS |
| 5.1 | | <p>Assemblée annuelle de parents</p> <p>La dernière réunion se tiendra le mois prochain.</p> <p>Il serait pertinent de connaître la formule souhaitée par les parents, afin d'augmenter le taux de participation.</p> <p>Pistes de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait souhaitable que l'assemblée se tienne en même temps que la réunion de parents. - On pourrait peut-être limiter le nombre de mandats par personne, afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes de participer et ainsi, créer un mouvement au sein du comité. - Il serait pertinent de redéfinir le but du CÉ, afin que les parents comprennent bien le fonctionnement. - On devrait encourager les substituts à se présenter aux réunions pour qu'ils soient en mesure de comprendre le déroulement de ce type de réunion. - Autres suggestions : assemblée annuelle avant les rencontres en classe, vidéos faites par les spécialistes et décalage des rencontres. - On y revient à la dernière rencontre en juin. |
| 5.2 | | <p>Agrandissement suivri</p> <p>Les travaux d'aménagement du trottoir pour le service de garde et les travaux d'asphaltage de la cour devraient débuter la première semaine de juin. Il faut respecter la période de dégel.</p> |
| 6. | | <p>Parole à la présidente (Monsieur Louis-Philippe Kouomegne Kouokam en remplacement de Mme Laurie Pagé)</p> |

| Ordre du jour | Résolutions | Propositions / informations / commentaires |
|---------------|-------------|---|
| | | L'assouplissement des mesures sanitaires permet de reprendre les rencontres en présentiel et la présence de tous est appréciée. Un remerciement est fait aux membres du service de garde, aux enseignants pour leur bon travail ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement pour leur implication. |
| 7. | | <p>Parole à la représentante au comité de parents</p> <p>Madame Cyr n'étant pas présente à la rencontre du CÉ, la direction transmet les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs pointes restent à traiter au CÉ. • Des séances d'échange interactives axées sur les bonnes pratiques, offertes gratuitement à tous les parents qui s'intéressent à l'engagement parental en éducation. Les rencontres auront lieu en soirée, de 19h à 20h. • Voici les rendez-vous qui se tiendront en juin. <ul style="list-style-type: none"> 6 juin: Comité de parents 13 juin: comité de parents du service de garde. |
| 8. | | <p>Parole aux enseignants</p> <p>Le plan présenté lors de la dernière rencontre faisait le point sur ce qui est à venir jusqu'en juin. Les évaluations de fin d'année sont en cours et diverses activités s'en viennent à grands pas.</p> |
| 9. | | <p>Parole à la technicienne du service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a un chevauchement entre les courriels envoyés aux parents (année 2021-2022 et année 2022-2023). Les activités et les sorties pour l'année prochaine sont déjà réservées. - 10 jours ouvrables avant la sortie, un courriel est envoyé aux parents pour effectuer l'inscription de l'enfant pour une sortie lors d'une journée pédagogique. - On mentionne que certains parents trouvent que les sorties sont dispendieuses, or plusieurs ont mentionné à la responsable qu'ils trouvent que c'est moins dispendieux d'envoyer leur enfant avec le service de garde que d'y aller par leurs propres moyens. Aucun malaise n'est constaté chez les élèves qui doivent demeurer à l'école lors de ces journées. |
| 10. | | <p>Parole à la direction</p> <p>Les enseignants ainsi que tous les membres du personnel de l'école ont travaillé fort tout au long de l'année scolaire et ont fait preuve de beaucoup de résilience face aux nombreux changements des mesures sanitaires et des ajustements en lien avec les travaux d'agrandissement.</p> |

| Ordre du jour | Résolutions | Propositions / informations / commentaires |
|---------------------|----------------------------|---|
| 11. | 152-CÉ 21-22-35 | <p>Levée de l'assemblée</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Monsieur Louis- Philippe Kouomegne Kouokam et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver la levée de l'assemblée à 20:57.</p> |